

Nos priorités confrontées à la vision des partis politiques :



Emploi

En matière de discriminations fondées sur l'âge (tout spécialement des travailleurs de plus de 50 ans - indépendamment de la circonstance qu'ils soient des cadres ou non), le PS propose l'introduction, en Wallonie, d'un cadre légal organisant les mécanismes du test de situation et de l'appel mystère, comme c'est déjà le cas en Région de Bruxelles-Capitale. Les régions ont, du reste, adapté aux besoins spécifiques de leurs marchés de l'emploi respectifs les politiques des publics-cibles (réductions des cotisations patronales) depuis la sixième réforme de l'État (ce qui inclut bien entendu les travailleurs âgés). Le PS est également attaché aux barèmes salariaux prenant notamment en compte l'ancienneté et le niveau de qualification.

Le PS ne projette pas de relever le plafond mensuel des allocations de chômage les plus hautes. Par contre il propose l'individualisation des droits sociaux - en ce compris des allocations chômage. Les choix de vie personnelle de doivent pas constituer un frein à la jouissance de droits sociaux acquis. Cela consisterait en une suppression du taux « cohabitant ». En outre, le PS propose que toutes les allocations - en ce compris de chômage - soient portées au-dessus du seuil de pauvreté (1.139 € pour un isolé).

Le gouvernement fédéral MR-NVA a réintroduit un taux salarial réduit pour les jeunes travailleurs de moins de 21 ans - une mesure d'un autre âge censée améliorer leur employabilité mais qui est en réalité une discrimination évidente fondée sur l'âge. Le PS propose de la supprimer tout simplement. En outre, le PS veut une réforme en profondeur de la loi de modération salariale du 26 juillet 1996 qui bride la progression salariale au nom d'un prétendu « handicap salarial historique » qui n'existe pas (et qui a un rôle central dans le tassement des salaires, en ce compris des cadres). Nous ne sommes cependant pas d'accord avec l'affirmation que les jeunes sont découragés de l'investissement personnel dans les études : toutes les statistiques publiques confirment que la proportion de la population détentrice de diplômes universitaires est en hausse continue dans les 3 régions, et ce depuis plus de 30 ans.

Voitures de société

En matière de voitures de société, le PS propose d'élaborer **un processus cohérent devant aboutir à la suppression progressive du régime avantageux des voitures de société et des cartes carburant, tout en préservant le montant net que représente cet avantage pour le travailleur**. Sont visées ici les voitures salaires et non les voitures nécessaires aux travailleurs pour exercer leur profession. Les voitures de société engendrent des inégalités et renforcent les problèmes environnementaux et la congestion routière. Il est dès lors important de sortir à terme du régime favorable qui leur est accordé. Toutefois, ce processus doit être strictement encadré pour assurer une transition souple. La sortie doit être progressive et il faut fournir une information claire, suffisamment à l'avance, pour permettre aux citoyens et aux employeurs de s'adapter. Dès la mise en place du gouvernement fédéral, le régime ne devrait plus être proposé

à de nouveaux usagers. Les bénéficiaires actuels conserveront leur avantage jusqu'à l'extinction progressive du mécanisme. Dans tous les cas, l'avantage salarial doit être préservé pour les travailleurs concernés, tout en limitant l'impact pour les employeurs, dans le cadre d'une réforme plus large de la fiscalité. C'est pourquoi il est nécessaire que les employeurs et les syndicats soient associés à l'élaboration du processus de sortie. Enfin, les moyens qui seront dégagés par l'État fédéral, suite à la réforme, devront être investis dans des transports publics et collectifs, respectueux de l'environnement.

En parallèle, le PS propose d'utiliser le **budget mobilité** comme outil pour encourager les travailleurs à ne plus employer leur voiture ou à moins l'utiliser. Ils pourront alors opter pour des modes de transport alternatifs moins polluants ou les combiner avec une moindre utilisation de leur voiture.

Pensions

Notre système de pension fonctionne sur le principe de la répartition (premier pilier), auquel s'ajoutent, le cas échéant, des pensions complémentaires (deuxième pilier).

Contrairement au deuxième pilier de pension, notre système de pension légale est solidaire et garantit une pension minimale aux personnes qui ont eu un revenu faible, qui ont été affectées par une maladie ou un accident et/ou qui ont fait/subi un choix au cours de leur vie qui influencera le montant de leur pension.

Le premier pilier de pension est donc fondamental en ce qu'il permet de garantir une qualité de vie sauvegardant le pouvoir d'achat de tous les pensionnés. Le système assurantiel privé (le deuxième pilier), lui, instaure une capitalisation plus incertaine et plus discriminante.

Le PS entend dès lors donner la priorité au premier pilier et à l'aspect solidaire de notre système de pensions. Il s'agit de poursuivre dans une voie qui permet une répartition juste des budgets alloués au paiement des pensions et qui garantit à chaque pensionné un niveau de vie décent.

Cela passera par différents procédés : **révision des plafonds fixés, renforcement des mécanismes de solidarité parce qu'ils garantissent une réelle répartition, etc.**

Le PS entend aussi harmoniser par le haut les régimes de pensions, notamment en élargissant à l'ensemble des travailleurs le taux de répartition de 75%, pour continuer à renforcer le premier pilier et l'égalité entre les travailleurs. Le PS refuse en effet de dresser les travailleurs les uns contre les autres, selon qu'ils relèvent de tel ou tel secteur.

Les services publics sont garants de l'intérêt général, sans créer quelconque distinction de traitement entre les citoyens. Bâti sur trois principes - l'égalité, la mutabilité (capacité d'adaptation aux besoins des citoyens) et la continuité (services publics disponibles sans rupture de leur disponibilité) -, ils préservent la solidarité et la cohésion sociale.

C'est pourquoi **le PS entend réinstaurer la gratuité de la prise en compte des années d'études pour la durée de la carrière et le montant de la pension**, afin de revaloriser le montant de celle-ci, préserver les fonctionnaires d'un allongement conséquent de la durée de leur carrière et tenir compte du fait que leur diplôme est obligatoire pour accéder à certaines fonctions. **Le PS n'entend pas non plus modifier la méthode de calcul des pensions pour les fonctionnaires**, parce qu'ils ne bénéficient pas d'une pension du deuxième pilier et que la pension du secteur public consiste en un salaire différé.

Enfin, et parce que le PS considère la concertation sociale, il soutiendra le maintien de la participation de représentants cadres à la gestion des fonds de pension sectoriels ou d'entreprises.

Le PS entend redonner du sens à ce qu'est la concertation sociale, afin de ne pas renforcer les traumatismes causés par sa gestion brutale, durant les cinq dernières années.

Energie et climat

L'énergie est un bien de première nécessité dont **l'accès doit être garanti à tous**. Cette énergie doit aussi être **non polluante et utilisée avec modération**. Telle est l'ambition du PS pour une politique écosociale de l'énergie. En parallèle, il est important de garantir la **sécurité d'approvisionnement**.

L'objectif du PS est de mettre en oeuvre l'Accord mondial de Paris pour le climat et **limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C**. Dans ce but, le PS défend une réduction des émissions de gaz à effet de serre européennes de 55% en 2030 et préconise de parvenir à une Europe sans gaz à effet de serre en 2050. La Belgique et ses Régions doivent contribuer activement et de façon coordonnée à la concrétisation de ces objectifs.

La protection du climat est par nature transversale. Chaque politique doit intégrer cet enjeu, qu'il s'agisse d'économie, d'énergie, de logement, de mobilité, d'aménagement du territoire, d'agriculture, d'alimentation, de déchets, etc. Chaque gouvernement doit s'y investir pleinement et collaborer avec les autres.

En priorité, le PS veut investir massivement dans **la réduction de la consommation d'énergie**. Il s'agit notamment de développer un grand plan d'isolation des bâtiments, augmenter substantiellement les montants consacrés aux prêts à taux zéro pour les économies d'énergie, renforcer les dispositifs de tiers-investisseur et amplifier l'accompagnement des citoyens et des entreprises dans la réalisation des travaux. Puis, le solde de la consommation d'énergie doit, à terme, être entièrement couvert par des sources d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, le PS défend la **sortie de la production d'électricité nucléaire d'ici 2025**. Un outil de suivi de la sécurité d'approvisionnement et des prix doit être instauré dans ce cadre, afin de détecter toute difficulté et y répondre. Des solutions sont à proposer à court et long terme pour assurer la sécurité d'approvisionnement. A court terme, il est ainsi nécessaire de faciliter le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion.

Fiscalité

En matière de fiscalité des revenus et de valorisation du salaire, le PS plaide pour une réforme fiscale de l'IPP qui vise à réduire la pression fiscale sur les revenus du travail et à augmenter les impôts sur les revenus du capital.

Par ailleurs, le PS plaide pour avoir une politique salariale qui permet d'avoir une prévisibilité et une stabilité des salaires. Dans ce cadre, le PS envisage une réflexion globale de l'IPP afin de rationaliser les avantages fiscaux existants et à maintenir uniquement ceux qui constituent un avantage réel pour les travailleurs.

Le PS ne désire pas multiplier les niches par le biais de nouvelles exonérations.

Reconnaissance de la CNC dans la concertation sociale

Pour être représentative, une organisation syndicale doit atteindre un seuil minimal d'affiliés répartis dans l'ensemble des catégories du personnel.

Il convient également de minimiser le coût que représente pour l'employeur la tenue d'élections sociales et les dotations versées aux organisations syndicales afin de conserver ces moyens au bénéfice des travailleurs et du fonctionnement du service.